

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016 À 18 HEURES 30

N° 2 - 42 / 2016 : ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE L'ALBIGEOIS 2015-2020

L'An Deux Mille Seize, le 7 avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 avril 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert AZAÏS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Michèle BARRAU-SARTRES, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Joëlle VILLENEUVE), Blandine THUEL (pouvoir à Patrice BEDIER), Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Élodie NADJAR, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Michel TRÉBOSC, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Céline TAFELSKY), Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2016

N° 2 - 42 / 2016 : ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE L'ALBIGEOIS 2015-2020

Pilote : Direction générale – Mission territoire d'agglomération-Habitat

Autres services concernés : Finances et Budget,
Affaires Juridiques et Marchés Publics

Madame Michèle BARRAU-SARTRES rapporteur,

Par délibération en date du 15 octobre 2013, le conseil de communauté a décidé d'engager la démarche de révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois.

Le programme local de l'habitat, selon le code de la construction et de l'habitation (CCH) définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le PLH indique les moyens, notamment fonciers qui seront mis en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Le contenu du PLH encadré par le code de la construction et de l'habitation, comprend les éléments essentiels suivants : diagnostic, orientations, programme d'actions thématiques et programme d'actions territorialisées.

Le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 qui vous est soumis, est le résultat d'un important travail de concertation conduit par l'agglomération avec ses communes membres et les acteurs locaux de l'habitat : publics, privés et institutionnels.

C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération a défini les quatre orientations qui guideront la politique locale de l'habitat sur la période des six prochaines années :

- Piloter la politique locale de l'habitat
- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois
- Répondre aux besoins des plus vulnérables
- Répondre aux attentes de qualité du cadre de vie.

Le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 est constitué des documents suivants :

- Diagnostic territorial
- Orientations-Programme d'actions
- Programme d'actions territorialisées

Je vous propose :

- d'approuver le projet de Programme Local de l'habitat de l'Albigeois 2015-2020 qui comprend les documents suivants : diagnostic, orientations-programme d'actions et programme d'actions territorialisées,
- d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 tel que présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à transmettre le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 pour avis des communes membres et du syndicat du SCoT du Grand Albigeois qui disposent d'un délai de deux mois pour le faire connaître à l'agglomération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation : articles L.302-1 et suivants,

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014

VU la délibération N° 4 – 158 / 2013 portant Engagement de la procédure de révision du PLH de l'Albigeois

VU le projet de Programme Local de l'Habitat de l'Albigeois (PLH) 2015-2020 joint en annexe,

VU l'avis favorable du Bureau de la communauté d'agglomération réuni le 10 mars 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 qui comprend les documents suivants : diagnostic, orientations-programme d'actions et programme d'actions territorialisées,

D'ARRÊTER le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Albigeois 2015-2020 tel que présenté en annexe

D'AUTORISER monsieur le président à transmettre le projet de PLH de l'Albigeois 2015-2020 pour avis des communes membres et du syndicat du SCoT du Grand Albigeois qui disposent d'un délai de deux mois pour le faire connaître à l'agglomération.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 avril 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

